

## Procédure ouverte

1. Autobahndirektion München, 8 München 2, Seidlstraße 9-11.
2. Avis de marché conforme à la réglementation des marchés de travaux publics, partie A (VOB/A).
3. a) Autoroute fédérale A 99 « autoroute de ceinture de Munich », tronçon Est.  
b) Travaux de revêtement sur une longueur d'environ 11,6 km, lot D 2/3 du km 23,000 au km 34,600.  
Travaux :  
— 10 000 m<sup>3</sup> mise en place de terre végétale,  
— 460 000 m<sup>2</sup> couche de base en asphalte (7,5 cm),  
— 460 000 m<sup>2</sup> couche de profilage asphaltique (4,0 cm),  
— 160 000 m<sup>2</sup> béton bitumineux (3,5 cm),  
— 295 000 m<sup>2</sup> asphalte coulé (3,5 cm).
4. Délai d'exécution : novembre 1973 au plus tard.
5. a) Autobahndirektion München, 8 München 2, Diensträume Dachauer Str. 17/4, bureau 45.  
b) L'envoi des documents d'adjudication a lieu du 7 mars 1973 au 21 mars 1973.  
c) Les documents d'adjudication ne peuvent être obtenus qu'après paiement de 80 DM au CCP n° 9016, Munich, avec mention du motif.  
La somme ne sera pas remboursée.
6. a) Les offres, dûment signées et placées sous enveloppe fermée, doivent être envoyées franco de port avec l'intitulé suivant :  
« Angebot für A 99, Deckenlos D 2/3 »  
avant la date d'ouverture des offres, le 28 mars 1973, à 11 heures.
- b) Autobahndirektion, München, 8 München 2, Seidlstraße 9, bureau 105.
- c) Allemande.
7. a) Les soumissionnaires ou leurs mandataires.  
b) Le 28 mars 1973, 11 heures, Autobahndirektion München, 8 München 2, Seidlstraße 9.
8. Garantie d'exécution : 5 % du montant de l'adjudication.  
Seules seront acceptées les garanties solidaires fournies par un établissement d'assurance-crédit ou un établissement de crédit agréés dans la république fédérale d'Allemagne.
9. Versements d'acomptes et du solde conformément à la réglementation des marchés de travaux publics, partie B (VOB/B), aux conditions contractuelles supplémentaires pour l'exécution de travaux de construction sur route (ZVStra) pt. 13 et aux conditions contractuelles particulières du contrat, points 7 et 8.
- 10.
11. Se reporter au paragraphe 25.2 VOB/A.  
Les travaux exécutés au cours des trois dernières années doivent être comparables, quant au volume, au délai et aux exigences techniques, aux travaux faisant l'objet de l'adjudication.
12. 10 mai 1973.
13. Sous réserve de l'octroi des fonds, le marché sera attribué, conformément au paragraphe 25 VOB/A, à l'offre qui, compte tenu de tous les critères techniques et économiques, paraîtra la plus acceptable.
14. La visite du chantier n'est pas prévue.
15. Le 27 février 1973.

## Procédure ouverte

1. Finanzbauamt Nuremberg, 85 Nuremberg, Sandstraße 20.
  - b) Finanzbauamt Nuremberg, Sandstraße 20, bureau 524.
  - c) Langue allemande.
2. Appel d'offres public conformément à la réglementation des marchés de travaux publics, partie A, (VOB/A).
3. a) Heidenheim/Mfr.
  - b) Construction de nouvelles installations de la garnison de Heidenheim (stand de tir, champ de tir, dépôt de munitions et accès).  
Travaux de terrassement, travaux de drainage, travaux de construction de routes, travaux de maçonnerie et réalisation d'ouvrages en béton armé  
Prestations :
 

— dessouchage	environ 22 ha,
— transport de terre	environ 50 000 m <sup>3</sup> ,
— tuyaux de drainage	environ 5 000 m,
— mise en œuvre de terre végétale	environ 20 000 m <sup>3</sup> ,
— ouvrages en béton et en béton armé	environ 4 000 m <sup>3</sup> ,
— travaux de construction de routes et pose de revêtements d'enrobé souple	environ 20 000 m <sup>2</sup> ;
  - c) Aucune adjudication par lots n'est prévue.
4. Début des travaux : milieu du mois de mai 1973.  
Délai d'achèvement des travaux : 480 jours ouvrables.
5. a) Finanzbauamt Nuremberg, Sandstraße 20, Abhofach (bureau 524).
  - b) Les documents relatifs à l'appel d'offres peuvent être demandés du 12 mars 1973 jusqu'au 23 mars 1973 inclus.
  - c) La somme de 50 DM est à verser au préalable à la Finanzkasse/Nürnberg/Ost, 85 Nuremberg, Sandstraße 20, pendant les heures d'ouverture des guichets, de 8 à 11 h 30, ou bien sur le compte-chèque postal n° 8700 auprès du Postscheckamt Nuremberg. Le récépissé de versement devra être présenté lors de la demande ou du retrait des documents.
6. a) 13 avril 1973 à 10 heures.
  - b) Finanzbauamt Nuremberg, Sandstraße 20, bureau 524.
  - c) Langue allemande.
7. a) Les soumissionnaires et leurs mandataires.
  - b) 13 avril 1973 à 10 heures.
8. Garantie d'exécution 10 %.  
Caution 3 %.  
Seules sont acceptées les garanties d'un établissement d'assurance-crédit ou d'un établissement de crédit agréés dans la république fédérale d'Allemagne.
9. Versements d'acompte et versement final conformément à la réglementation des marchés de travaux publics, partie B (VOB/B).
10.
  - a) Chiffre d'affaires du soumissionnaire au cours des trois derniers exercices pour des travaux de construction et autres similaires aux travaux faisant l'objet de l'appel d'offres, ou en cas de groupement ou d'association d'entrepreneurs, la part du soumissionnaire dans ces travaux. Travaux comparables à ceux qui font l'objet de l'appel d'offres, exécutés au cours des trois derniers exercices (références).
  - b) Effectif annuel moyen au cours des trois derniers exercices, ventilé par catégories professionnelles.
  - c) Équipement technique dont dispose le soumissionnaire pour l'exécution des travaux prévus.
  - d) Inscription au registre professionnel au siège ou au domicile du soumissionnaire.
11. Le 14 mai 1973.
12. Le 14 mai 1973.
13. Selon le paragraphe 25 VOB/A, le marché sera attribué à l'offre qui, compte tenu de tous les critères techniques et économiques, apparaîtra la plus acceptable.
14. Finanzbauamt Nuremberg, Sandstraße 20, bureau 402, téléphone Nuremberg 202 94 18.
15. Le 2 mars 1973.